

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE du 6 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le six février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien BOËM, Maire.

Présents : Lucien BOËM, Michel RICHOMME, Eric GROULT, Evelyne PILON, Alexandra DUPIN, Anne-Marie CORBEL, David ARTHUR, Stéphanie LEGOUPIL, Maryline LESELLIER, Jérôme JOUIN, Sylvie POULAIN, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Patrick GHYSELEN, Aline JEHANNE, Bachir OUINAS, Denis LIGNEL, Jean-Marie ENEE, David GERVAISE

Procurations :

Josiane BILLAULT donne procuration à Evelyne PILON

Aline HEBERT donne procuration à Alexandra DUPIN

Absents excusés : Josiane BILLAULT, Aline HEBERT, Alexis JEAN

Absents non excusés : Myriam BARD, Gwennola DENIER D'APRIGNY, David LEJAMTEL, Stéphane LEMARECHAL

Secrétaire de séance : Evelyne PILON

Conseillers en exercice : 26 Présents : 19 Votants : 21 Convocation : 31.01.2019 Affichage : 31.01.2019

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2018

Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal concernant le devis de Conquérant et bâtisseur ; le montant de 2304,00 € indiqué comme montant H.T correspond en fait au montant de la main d'œuvre. Le montant TTC du devis est bien de 4614,80 €. Après correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Installation de système de vidéo-projection à l'entrée des deux écoles
Demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de système de vidéo-projection à l'entrée des deux écoles. Le devis présenté lors de la dernière séance de conseil municipal a été revu légèrement à la hausse en raison d'un câblage supplémentaire ; il s'élève à 5 284,46 € H.T (6 341,35 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	
Travaux	5 284,46 € H.T
Recettes	
DETR (40 %)	2 113,78 €
Autofinancement	3 170,68 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation de vidéo-projection à l'entrée des deux écoles,
- Approuve le plan de financement,
- Charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR

Construction d'une salle sportive - Demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de construction d'une salle sportive. Celle-ci servira notamment aux cours de Judo mais sera mise également à disposition des écoles. Saint-Lô Agglo apportera un concours de 125 000 € ; ce montant est inscrit au plan pluriannuel d'investissement. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	
Etudes	35 000 € H.T
Travaux	250 000 € H.T
Total	285 000 € H.T

Recettes	
Saint-Lô Agglo	125 000 €
DETR (30 %)	85 500 €
Autofinancement	74 500 €
Total	285 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve le projet de construction d'une salle sportive,
- Approuve le plan de financement,
- Charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR

Monsieur BOËM précise que l'emplacement de cette salle doit être vu en cohérence avec le projet de regroupement scolaire. L'étude de faisabilité pour les deux projets est en cours, le conseil municipal sera informé pus en détail en temps utile.

Indemnités du receveur – gestion 2018

Le receveur, Monsieur Yves GUEGEN, nous a adressé le décompte de ses indemnités au titre de la gestion 2018 :

- Indemnité de conseil : 457,33 € brut
- Indemnité de budget : 30,49 € brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'allouer au receveur les indemnités de conseil et de budget à hauteur des montants ci-dessus.

Création de postes

Monsieur le Maire propose la création de postes afin de permettre l'avancement de grade des agents qui peuvent y prétendre.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 h / 35)
- Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet (35 h / 35)
- Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (35 h/ 35)
- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (18,5/35)
- Un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet (35 h/35)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer les postes ci-dessus.

Modification règlement intérieur de la bibliothèque

Monsieur le Maire propose d'apporter une modification au règlement intérieur de la bibliothèque. L'article 6 indique « les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent pour s'inscrire être munis d'une autorisation parentale ». Il est proposé d'ajouter les phrases suivantes : « Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. La bibliothèque n'est pas responsable des enfants non accompagnés ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'article 6 du règlement intérieure de la bibliothèque comme précisé ci-dessus.

Devis de travaux de voirie au Hommet d'Arthenay

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de voirie rue du Moulin Fauvel suite aux inondations qui se sont produites l'hiver dernier. Le détail des travaux nécessaire avait été présenté lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, ainsi qu'un premier devis.

Trois devis ont été demandés :

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| - Patrick POISSON TP | 5 665,00 € HT (6 798,00 € TTC) |
| - Alain JEAN | 6 100,00 € HT (7 320,00 € TTC) |
| - FOSSEY LEBLOND TP | 6 260,20 € HT (7512,24 € TTC) |

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir le devis de Patrick POISSON TP pour un montant de 5 665,00 € HT (6 798,00 € TTC).

Devis fresque salle des fêtes Le Hommet d'Arthenay

Monsieur le Maire rappelle le projet de fresque sur un mur extérieur de la salle des fêtes du Hommet d'Arthenay. Il est proposé de retenir l'offre de Madame Mélanie FATOUT, Artiste-Peintre, pour un montant de 3 850 €. Des demandes de subventions au titre des affaires culturelles auprès de la DRAC, du Conseil départemental, du Parc des Marais et de Saint-Lô Agglo pourront à présent être déposées sur la base de ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions

- accepte le principe de réalisation de la fresque
- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention sur la base du devis de 3 850 €

L'accord du conseil sera à nouveau demandé suite aux réponses des co-financeurs potentiels.

Remboursement GROUPAMA – Ancienne classe Le Hommet d'Arthenay

Monsieur le Maire informe le conseil du paiement par notre assureur d'un montant de 842 € suite au sinistre intervenu le 9 décembre 2018. Un coup de vent avait en effet occasionné des dégâts sur la toiture d'une ancienne classe.

Ce montant correspond au devis de 1716 € TTC de la SARL Couverture Lamotte après retrait d'une franchise de 874 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de GROUPAMA pour un montant de 842 €.

Demande subvention Chambre des Métiers et de l'Artisanat Calvados-Orne

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Chambre des Métiers sollicitant une subvention de 38,30 € correspondant à une indemnité pour une apprentie résidant sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 38,30 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Calvados-Orne.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BOËM

- **Arrivée d'un nouvel employé communal**

Monsieur Benoît PIEN est embauché pour une durée initiale de 6 mois en tant qu'agent des services techniques. Ce renfort va permettre de compenser en partie l'absence de deux agents (disponibilité et arrêt maladie).

- **Arrêté municipal de stationnement dans le bourg**

Le plan de stationnement du bourg est présenté. L'arrêté sera transmis à la gendarmerie.

- **Consommations anormales d'eau après compteur**

Celles-ci concernent le locataire au dessus de l'école pour 230 m3 et la rue des juifs (robinet de vidange de la « borne marché » en bord de Vire) pour 1670 m3. Les fuites ont été réparées. Des démarches sont en cours auprès de Saint-Lô Agglo et VEOLIA afin de réduire le montant des factures.

- **Assemblée générale du Comité des fêtes**

Elle aura lieu vendredi 15 février à 20 h 30.

- **Remerciement des associations**

Le comité des fêtes et l'association Jo's Théâtre ont adressés par écrit leurs remerciements. L'association des commerçants a remercié la commune de vive voix à l'occasion de son assemblée générale

- **Population au 1er janvier 2019**

Population municipale : 2 096 habitants, population totale : 2 256 habitants.

- **Equipement d'un barbecue de la caserne**

Les élus qui le souhaitent peuvent participer au financement d'un barbecue pour la caserne du Fleurion. Cette proposition est à l'initiative de la conseillère régionale et des conseillers départementaux du canton.

- Anne-Marie CORBEL

- **Subventions Agence de l'Eau**

Le conseil est informé de l'attribution par l'Agence de l'Eau de la subvention

- **75ème anniversaire du débarquement**

L'organisation est en cours, aussi bien sur Le Hommet d'Arthenay (avec notamment un hommage en commun à Franck Towers en partenariat avec Saint-Jean de Daye) qu'à Pont-Hébert.

- Jérôme JOUIN

L'entreprise Julienne a fait savoir qu'elle souhaite viabiliser un terrain ; des extensions de réseau seraient nécessaires. Monsieur BOËM indique que des renseignements seront pris auprès du service urbanisme de Saint-Lô Agglo.

- Jean-Pierre OUIAS

Les problèmes au niveau de l'éclairage public persistent. Michel *RichardTE* propose qu'un rendez-vous soit pris avec la SORAPEL afin que ceux-ci puissent être réglés.

- Jean-Marie ENEE

La question des panneaux de signalisation est soulevée. Monsieur BOËM pense que certains panneaux pourront être retirés. La commune ne prendra pas en charge les panneaux qui relèvent des compétences d'autres collectivités (ex : Lycée de Thère).

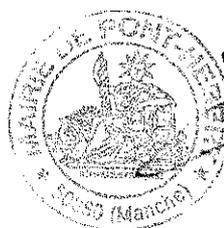
Qu'en est-il des travaux prévus route de la Fautelaie ? Patrick GHYSELEN répond qu'un premier devis a été demandé à BOUTTE TP et s'élève à environ 28 500 €. Saint-Lô Agglo pourrait prendre à sa charge un tiers de la dépense.

-David ARTHUR

L'équipement multisports fera-t-il l'objet d'une inauguration ? Monsieur BOËM répond que oui mais la date n'est pas encore fixée. Concernant l'espace tri-tout situé à côté, celui-ci sera modifié du fait de la future collecte au porte à porte des emballages.

Séance levée à 21h50

La secrétaire de séance
Evelyne PILON



Le Maire,
Lucien BOËM

